


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/102 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/54</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

POUR : 20 (95.24%)

CONTRE : 01 (4.76%)

ABSTENTION : 00

Le six novembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/10/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : M. Claude ADAM donne pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. SIGNORET et M. Yann DUGARD donne pouvoir à M. Olivier GODART.

OBJET : DEFINITION D'UNE STRATEGIE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu le Code Général des Collectivités Locales notamment l'article L5211-20 ;

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui renforce l'intégration des communauté de communes en leur attribuant d'une part de nouvelles compétences obligatoires, et en étendant d'autre part, la liste de leurs compétences optionnelles ;

Vu les statuts de la 2C2A ;

Considérant que deux réunions ont été organisées avec les responsables de collectivité compétentes en matière scolaire dont l'une a permis de recevoir le retour d'expérience de la communauté de communes du Pays Rethélois ;

Considérant la proposition de poursuivre la réflexion sur la prise de compétence scolaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- EST FAVORABLE à la poursuite de la réflexion sur la prise de compétence scolaire.

Le Président,
Francis SIGNORET

